HISTOIRE ET INFLUENCE DES MOTS DISTRACTUS ET *DISTRAIT*[1]

A première vue, *distrait* ne semble offrir aucun problème. *Un professeur distrait*, c'est un professeur qui est distrait ; *distrait* vient de distractus, et distractus signifie « tiraillé en divers sens ». C'est cette étymologie qu'on trouve dans le *Vocabulaire de la philosophie*, publié par André Lalande (non pas dans le texte de l'article *distraction*, mais dans les remarques ajoutées par M. Egger). Pourtant, la chose n'est pas si simple que l'on croit. D'abord, nous constatons que les Romains n'ont pas employé distractus au sens de *distrait*. Pour exprimer cette notion, ils disaient plutôt : *in alienis rebus occupatus* ou *magnis cogitationibus impeditus* (ces deux expressions se trouvent chez Cicéron). Au lieu de *Mon esprit est distrait*, ils disaient : *Animus meus aberrat a sententia*, ou pour *Votre esprit est distrait : Vestrae peregrinantur aures*, ou pour *être distrait : alias res agere, aliud agere, aliud putare*. Or, si l'évolution du sens, telle qu'on la suppose, était chose aussi naturelle, l'on se demande pourquoi cette évolution n'a pas eu lieu déjà en latin classique, ou, en d'autres termes, pourquoi les Romains ne se sont pas servi de distractus au sens de *distrait*.

Puis, *distraire*, en français, ne signifie pas « tirailler en divers sens », mais plutôt « détourner ». Cf. les termes juridiques *Distraire quelqu'un de ses juges naturels* et *distraire une terre d'un apanage*. L'accusé qui est distrait de son juge naturel n'est pas tiraillé en divers sens, il est plutôt *détourné* de son juge naturel. De même chez les classiques français : Corneille dit dans la *Galerie du Palais : Ses regards de sur vous ne pouvoient se distraire* ; Molière dans *Sganarelle : Et j'y cours de ce pas, rien ne m'en peut distraire* ; Racine

1. Communication faite au 5e Congrès international de linguistique romane (Nice, 1er avril 1937).

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

dans *Britannicus : De son image en vain j'ai voulu me distraire,* etc. *Distraire* veut dire « détourner ». De même dans le plus ancien exemple qu'on ait trouvé pour *distraire* : Eustache Deschamps (au XIV^e^ siècle) écrit : *De leurs meurs ne te distrais, Ains y soies entendu,* c'est-à-dire : *Ne te détourne pas de leurs mœurs, mais sois-y attentif.*

Donc, le *professeur distrait* n'est pas seulement tiraillé en divers sens, mais il est détourné de l'objet sur lequel son attention devrait être fixée. C'est ce qui distingue le mot français *distraire* du mot latin distrahere. Quand Cicéron dit *animi in contrarias sententias distrahuntur* ou *distrahor : tum hoc mihi probabilius tum illud videtur,* il veut bien dire que les âmes sont tiraillées en divers sens ou qu'il est lui-même tiraillé en divers sens (qu'il hésite entre diverses opinions), mais il ne veut pas dire que son attention soit détournée de quoi que ce soit.

Cette différence n'est pas sans importance, ni pour la philologie, ni pour la psychologie. Le *Vocabulaire de la philosophie* de Lalande distingue deux genres de distraction : 1°) Division de la pensée entre plusieurs objets divers, de telle sorte qu'elle n'est attentive à aucun d'eux ; 2°) Absence de perception d'une sensation qui devrait être normalement perçue, ou manque d'adaptation aux circonstances présentes, provenant de ce que l'attention est concentrée sur un point particulier. — Ce *Vocabulaire* veut que la première sorte de distraction soit appelée *dispersion,* et il veut réserver le mot *distraction* à la seconde. A la première catégorie appartient par exemple la distraction de l'écolier ; un écolier dissipé, c'est un écolier qui ne peut ou ne veut fixer son attention sur rien. Mais la seconde, c'est la distraction proprement dite, par exemple la distraction du savant dont l'attention est absorbée par un problème quelconque. Son attention n'est pas *dispersée,* au contraire, elle est *concentrée,* et c'est en ce sens qu'un psychologue allemand (O. Külpe) a dit que la distraction n'est que la marque d'une grande concentration.

Or, le mot latin distractus, signifiant « tiraillé en divers sens », aurait pu, à la rigueur, parvenir à exprimer la *dispersion* de l'attention, mais non pas la *distraction* qui provient de ce que l'attention est détournée de l'objet sur lequel elle devrait être fixée, — tandis que le mot français *distrait,* qui, dès son début au XIV^e^ siècle, a le sens de « détourné », est bien propre à exprimer la distraction du professeur par exemple, qui est une sorte de *déviation.* C'est ce que

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

n'a pas vu M. Egger (dans le *Vocabulaire de la Philosophie*) qui affirme que le français a deux mots pour exprimer la *dispersion* de la pensée (*distraction*, *dispersion*), aucun pour l'autre genre de distraction qui provient de ce que la pensée est concentrée ailleurs. En réalité, ce dernier cas, c'est la *distraction* proprement dite, et l'autre, c'est la *dispersion*.

Pour l'allemand *zerstreuen*, qui correspond au français *distraire* (pour *le professeur distrait* on dit « der zerstreute Professor »), c'est l'inverse. Car le sens primitif de *zerstreuen*, c'est « disperser » ou « dissiper ». Donc l'allemand a bien un mot pour exprimer la *dispersion* de la pensée, mais aucun pour exprimer que l'attention est concentrée ailleurs. On se sert de *zerstreut* aussi dans ce dernier cas. Nous y reviendrons.

Demandons-nous d'abord comment s'explique la différence de sens qui sépare le français *distraire* et *distrait* du latin distrahere et distractus, ou, en d'autres termes, pourquoi le mot français a reçu le sens de « détourner » que le mot latin n'avait point. Car, pour exprimer la notion de « détourner », le latin se servait non pas de *distrahere*, mais plutôt de *detrahere*, de *abstrahere* et d'autres verbes, surtout de *avertere*. Tous ces verbes, le français ne pouvait pas les employer dans le sens de « détourner ». Avertere aurait donné *avertir*, et *avertir* ne veut pas dire « détourner », mais « tourner l'attention vers quelque chose (par un signal, par une information) » ; *avertir* ne vient pas de avertere, mais de advertere (*animum*). Puisque la place était déjà occupée par cet *avertir* dérivant de advertere, avertere, en général, n'a pas pu s'introduire. (Il y a quelques exceptions ; c'est ainsi que, à ce que je crois, la *gent averse* de la *Chanson de Roland* et des autres chansons de geste, c'est la gent *détournée de Dieu*. Comparez aussi le substantif *aversion*.)

Quant à detrahere, il a donné *detraire*, et ce verbe a, en ancien français, plusieurs significations, notamment celle de « dire du mal de quelqu'un » ; plus tard, on l'a remplacé par *détracter*. Quant à abstrahere, il a bien, en latin scolastique, le sens de « détourner l'attention », et c'est dans ce sens que La Bruyère écrit : « Théocrine est *abstrait*, dédaigneux, et il semble toujours rire en lui-même de ceux qu'il croit ne le valoir pas ». Mais il y a une différence entre la déviation de l'attention qui est exprimée par *abstrait* et celle qui est exprimée par *distrait*. Cette différence,

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

Guizot l'a définie de la manière suivante : « Signification commune, avec cette différence que ce sont nos propres idées, nos méditations intérieures qui nous rendent *abstraits*, tandis que nous sommes *distraits* par les objets extérieurs, qui nous attirent et nous détournent. » Une différence analogue se montre déjà en latin scolastique. C'est ainsi que Thomas d'Aquin recommande l'*abstractio a sensibus*, l'*abstractio sensibilium phantasmatibus* qui, d'après lui, est indispensable à la méditation et à la connaissance de Dieu.

Donc, Eustache Deschamps (ou celui qui, avant lui, a introduit le mot *distraire*) n'a pu employer, pour exprimer la notion de détourner, ni *avertir*, ni *detraire*, ni *abstraire*. Il aurait pu simplement dire « *Ne te détourne pas de leurs mœurs* » ; évidemment, il éprouvait le désir de s'exprimer d'une manière plus raffinée.

Mais voilà un autre problème qui surgit. Puisque *distraire* veut dire *détourner*, on s'attend à le voir accompagné d'un *de*, comme c'est le cas dans la phrase d'Eustache Deschamps et dans les autres exemples que nous avons cités (*Distraire quelqu'un de ses juges naturels*, etc.). Or, précisément dans l'expression *il est distrait* (*un homme distrait*), l'objet duquel l'attention est détournée (distraite) n'est pas indiqué. (Et c'est ce fait qui, probablement, a amené M. Egger à croire que *distrait* ne veut pas dire « détourné », mais « dispersé »). Quant au verbe latin distrahere, il n'est pas nécessaire qu'il soit accompagné d'un *ab* correspondant au *de* français, puisque, comme nous l'avons vu, distrahere ne signifie pas « détourner », mais « tirailler en divers sens ». Mais, pour le verbe français, un complément introduit par *de* semble être de rigueur ; l'emploi absolu de *distrait* (et de *distraction*) demande une explication.

Pour la trouver, il faut s'adresser à la langue religieuse. Les auteurs latins du moyen âge, en se servant de *distractus*, etc., se sont dispensés d'exprimer l'objet duquel l'attention était détournée, car cet objet, pour eux, c'était Dieu. C'est ainsi que Thomas a Kempis, dans son *Imitatio Christi*, écrit : « tam cito *distractus*, tam raro plene tibi collectus », ou dans une oraison : « Recollige sensus meos ad te : fac me oblivisci omnium mundanorum... Confiteor etenim vere, quia valde *distracte* me habere consuevi », ou « Raro totus collectus, rarissime ab omni *distractione* purgatus ». *Distractus*, chez lui, c'est « détourné de Dieu », de même que *recollectus*, c'est « recueilli en Dieu ».

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

Dans la langue religieuse, il est assez naturel qu'un complément tel que « de Dieu » ne soit pas exprimé. Dieu, c'est la pensée qui préoccupe l'esprit de l'auteur et de ses lecteurs : l'auteur n'a pas besoin d'en parler. Comparez l'emploi absolu de *croire : Il est croyant*, ou *A la première prédication des apôtres, beaucoup crurent* (Littré, *croire*, 7°).

Distrait, aujourd'hui, n'a plus le sens de « détourné de Dieu ». Mais l'emploi absolu de ce mot apparaît beaucoup plus tôt avec la signification religieuse qu'avec la signification profane. Les exemples latins de Thomas a Kempis datent du commencement du XV^e^ siècle, et l'auteur de l'*Imitatio* n'a pas été le premier à employer *distractus*, *distractio* et *distrahere* de cette manière. Mais ce n'est que *Le Distrait* comme titre de la comédie de Regnard (1697) qui nous offre un exemple probant de l'emploi absolu de *distrait* au sens profane. Or, entre le commencement du XV^e^ siècle et la fin du XVII^e^ siècle, beaucoup de traductions de l'*Imitatio* avaient paru, qui contiennent des exemples de l'emploi absolu de *distrait*, etc. J'ai pu me procurer une de ces traductions, datée de 1570 (ce n'est pas la première); on y trouve par exemple : *si tost distrait, et tant peu souvent bien recueilly*. Quelques années plus tard, au commencement du XVII^e^ siècle, François de Sales publia son *Introduction à la Vie dévote*, où il adresse à ses lecteurs l'exhortation suivante : *Au sortir de la méditation, ne vous distrahez pas tout à coup !* Il dit *ne vous distrahez pas*, au lieu de *ne vous distrayez pas ;* donc, il n'était pas bien sûr quant à la formation de la deuxième personne du pluriel ; mais évidemment il tenait à se servir de ce verbe.

Plus tard, Bossuet parle de *discours inutiles et distrayants* — emploi absolu de *distrayant*, qui, d'après Littré, n'existe plus. Et dans la paraphrase de l'*Imitatio* que nous devons à Corneille, il y a plusieurs exemples de l'emploi absolu du verbe : *Les besoins de l'acquérir* (le savoir) *ne font que te distraire ; Tout cela ne fait que distraire*. Quant au substantif *distraction*, on en trouve un exemple beaucoup plus ancien : c'est la phrase citée par Godefroy : *Fuir tote destraction !*

A côté de ces exemples d'un emploi absolu, on en trouve d'autres où le verbe est muni d'un complément. Rabelais écrit : *Voyant les bons advocatz tant distraictz en leurs...responses du droict d'aultruy qu'ils n'ont temps ne loisir d'entendre à leur propre.* Donc,

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

il construit *distrait* avec *en*, tout comme en latin classique on disait *tot in curas distracti animi... erant* (Tite-Live). Ici *distrait* ne signifie pas « détourné », mais « tiraillé en divers sens », comme *distractus* en latin classique. De même Calvin écrit dans l'*Institution : il estoit distraict en double volonté*, et dans un sermon : *Nos esprits se distrayent ailleurs*. Dans ce qu'on a appelé « la Bible de Calvin », on trouve : *Ne soyez point distraitz ça et la par doctrines diverses et estranges* (Hébreux, 13, 9 ; dans la Vulgate : *Doctrinis variis... nolite abduci*). Examinons un autre exemple tiré de Rabelais : *... sans par ses affections charnelles estre distrait ny diverty*. Ici, *distrait* a bien la signification française (*détourné*), mais il ne s'agit pas de l'emploi absolu, puisque Rabelais a ajouté *par ses affections charnelles*. De même chez Corneille, dans sa traduction poétique de l'*Imitatio :*

On n'est distrait du bien où l'âme aspire
Qu'autant qu'en soi-même on attire
D'un vain extérieur les prompts amusements.

Cette fois, ce n'est pas, comme dans l'exemple de Rabelais, la chose qui distrait (les affections), mais la chose de laquelle on est détourné (ou distrait) : mais, ici comme là, nous n'avons pas l'emploi absolu comme dans *le professeur distrait*. Ce qui est curieux, c'est que cet emploi absolu se trouvait dans le texte original que Corneille a traduit en ajoutant un complément : *Tantum homo impeditur et distrahitur, quantum sibi res attrahit*.

Chez les classiques du XVII^e^ siècle, *distrait* ne se rencontre pas très fréquemment, et les quelques exemples qu'on a trouvés dans leurs ouvrages ne présentent pas encore l'emploi moderne.

Corneille écrit dans *Sertorius : Nos esprits étoient donc également distraits* (cf. chez Calvin : *Nos esprits se distrayent ailleurs*), et Molière dans les *Femmes savantes : Il faut qu'en écoutant j'aie eu l'esprit distrait* ; mais là, c'est l'esprit d'une personne qui est distrait, et non pas la personne elle-même. Chez Racine, on trouve :

Je fuis des yeux distraits,
Qui, me voyant toujours, ne me voyaient jamais (*Bérénice*), et :
Je ne m'étonne plus qu'interdit et distrait
Votre père ait paru nous revoir à regret (*Iphigénie*).

Mais dans le premier exemple, ce sont des *yeux* qui sont distraits, et dans le second, *distrait* semble avoir à peu près la même signification qu'*interdit* qui le précède (cf. l'anglais *distracted*, qui a eu ce

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

sens, et *distractus* chez Gerlacus Petrus, *Soliloquium*, écrit vers 1400 : ... ne improvisa et subita causa reddat eum perplexum et distractum). — Il est vrai que La Bruyère, avant que Regnard ait écrit sa comédie *Le Distrait*, nous a donné le portrait d'un homme distrait (Mœurs de ce siècle : chapitre *De l'homme*). Mais dans cette description, il ne se sert pas du mot *distrait* : dans une note, il dit lui-même : « Ceci est moins un caractère particulier qu'un recueil de faits de distraction ». Voilà donc enfin un exemple de *distraction*, employé absolument et avec la signification moderne.

D'autre part, pour *distrait* et *distraction* au sens religieux, nous avons trouvé beaucoup d'exemples antérieurs à La Bruyère et à Regnard, notamment dans les traductions de l'*Imitatio*. Nous pouvons en conclure que *distrait* et *distraction*, employés absolument, ne viennent pas du latin classique, mais du latin scolastique. Ces mots ont d'abord eu la signification religieuse (détourné de Dieu) ; plus tard, on leur a donné la signification profane qui, aujourd'hui, est presque la seule.

C'est encore le latin scolastique qui nous explique le changement de signification, c'est-à-dire comment *distrahere* qui, en latin classique, signifiait « tirailler en divers sens », a donné *distraire* signifiant « détourner » (d'abord, détourner de Dieu). Pour les théologiens du moyen âge, la pensée de l'homme ne devait pas être dispersée ou « tiraillée en divers sens », mais fixée sur Dieu, ou comme ils disaient : *collecta*.

Quand la pensée était *distracta*, c'est à dire « tiraillée en divers sens », elle était en même temps détournée de Dieu. Ce qu'ils recommandaient, c'était l'*abstractio a sensibus* (ou l'*abstractio* tout court), et il est bien probable que l'emploi qu'ils faisaient des mots *abstractio* et *abstractus* les a amenés à employer aussi *distractio* et *distractus* : *abstractus* signifiant « détourné des objets extérieurs et tourné vers Dieu », *distractus*, au contraire, « tourné vers les objets extérieurs et détourné de Dieu ». C'est ainsi que Thomas a Kempis, chez qui nous avons trouvé *valde distracte me habere consuevi*, dit aussi en parlant des moines : *abstracte vivunt* (c'est-à-dire « dégagés du monde »). *Distrahere* avec la signification « tourner vers », signification inusitée en latin classique, se trouve chez Thomas d'Aquin : *vitia carnalia quo magis sunt remota a mente, eo magis ejus intentionem ad remotiora distrahunt*. Cf. chez Rabelais : ... *sans par ses affections charnelles estre distrait ny diverty*.

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

Les théologiens du moyen âge auraient pu, au lieu de *distrahere*, employer d'autres verbes : *avertere* d'une part, et d'autre part *dissipare* ou *dispergere* (*animum*). Ils ont préféré *distrahere* qui, pour eux, réunissait les significations de ces deux groupes de verbes (« détourner de Dieu en dispersant la pensée »). De même, les auteurs français qui, les premiers, ont employé *distraire* (Eustache Deschamps, etc.), avaient le choix entre *distraire*, *détourner*, *divertir*, *dissiper*, et *disperser*. Ils ont préféré *distraire* pour des raisons analogues. *Distraire*, pour eux, était plus fort que *détourner*. C'est ce qui explique qu'ils aient introduit le verbe latin. Rappelons-nous l'exemple d'Eustache Deschamps : *De leurs meurs ne te distrais, Ains y soies entendus*. Le poète ne veut pas dire seulement « Ne te détourne pas de leurs mœurs », mais aussi : « Ne disperse pas ta pensée » (elle doit être entendue ou attentive à ces mœurs).

Ce que nous venons de dire nous explique aussi le fait qu'on dise en français *se distraire* (verbe réfléchi). Je ne sais si jamais, en latin classique, on a dit *distrahere se* : en tout cas, on ne pourrait point traduire la phrase d'Eustache Deschamps par *Ne te distrahere a moribus illorum*. Et c'est bien naturel. On pouvait bien dire *distrahor* au passif, puisque *distrahor* voulait dire « je suis tiraillé en divers sens ». Mais on ne pouvait guère dire aussi *distraho me*, car cela aurait signifié « je me tiraille moi-même en divers sens ». Mais en français, où *distraire* veut dire « détourner », on peut bien dire *Je me distrais* (moi-même). *Distrahere*, en latin classique, avait toujours, outre le sens figuré, le sens primitif (par exemple *saxa distrahere* « fendre des pierres »), et ceci, évidemment, a empêché les Romains de dire *distrahere se*. Mais le français, dès le début, ne connaît que le sens figuré, de même que le latin scolastique dont il a hérité ce verbe. Donc, pour le français, il n'y a pas d'obstacle à dire *se distraire*.

Comme on disait *se distraire* en mauvaise part, on a fini par dire *se distraire* en bonne part (par exemple, *se distraire de ses soucis*). Mais cela ne s'est fait que très tard. A ce sujet le *Dictionnaire étymologique* de M. Oscar Bloch remarque : « *Distraction* semble avoir pris le sens d' « amusement » au XVII^e^ siècle ; mais le verbe n'a pas clairement celui de « (s') amuser » avant le XVIII^e^ siècle ». — Dans ce nouveau changement de sens, on voit se refléter toute la sécularisation de la pensée. Jadis, il n'était pas permis de *se distraire*

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

(pas même de ses soucis), — on devait être *recueilli*. — D'ailleurs, à côté du sens nouveau, l'ancienne signification a persisté. *Un homme distrait*, par exemple, ne peut se dire qu'en mauvaise part, non pas avec la signification « un homme qui s'est distrait de ses soucis ».

Dans ce passage au sens positif, *se distraire* a été précédé par *se divertir* et *se dissiper*. Car ces verbes, eux aussi, ont été d'abord employés en mauvaise part. Cf. par exemple chez Calvin : *Je ne me veux point divertir de l'institution que j'ay proposé de donner en ce livre*, ou chez Pascal : *Pour me dissiper en des pensées inutiles de l'avenir*.

*
* *

Voilà pour l'histoire de notre famille de mots. Passons maintenant à l'influence qu'ils ont exercée sur d'autres langues romanes. Si l'on examine les exemples de *distrarre*, *distraer*, etc., que contiennent les dictionnaires de Tommaseo-Bellini, de Cuervo, de Levy, etc., en les rangeant par ordre chronologique, on trouve la même chose que nous venons de constater pour le français : *distrarsi* et *distraerse*, employés en bonne part (c'est-à-dire avec le sens de « s'amuser, se récréer »), sont bien modernes, les exemples ne datant que du XVIII[e] ou du XIX[e] siècle. Pendant plusieurs siècles, ils ont été employés exclusivement en mauvaise part. Il est plus que probable que le sens positif s'est développé sous l'influence du français.

Pour le vieux provençal Raynouard ne donne rien, et Levy ne donne qu'un seul exemple, contenant le substantif *distraction*. Il se trouve dans un traité sur la Messe qu'il cite d'après le manuscrit de Florence. On y lit que pendant l'oraison, *tot lo cor e la pensa e l'entendement de la creatura* doit être *despulhat de tots negocis temporals, de tos colloquis vicioses... de todas distractions*. C'est donc un texte religieux qui nous offre cet exemple unique.

Quant à l'italien, Dante, Pétrarque et Boccace n'offrent pas d'exemple (du moins dans les ouvrages qu'ils ont écrits en italien). Mais aux temps de Dante, Cavalca Domenico, auteur d'une *Disciplina degli Spirituali*, parle de *distrazione di mente* et de *lavori i quali distraggono la mente*, et Frate Giordano, dans les sermons qu'il a récités en 1304 et en 1305, dit : *Difficilissimo ès distrarre l'avaro dal vizio dell'avarizia*. Dans ce dernier exemple, *distrarre* n'a pas la signification qu'avait *distrahere* en latin classique (« tirailler en

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

divers sens »), mais celle de « détourner », c'est-à-dire la signification que nous avons trouvée pour *distrahere* en latin scolastique et pour *distraire* en francais. Pour *distratto* employé absolument et avec le sens profane (comme *distrait*, dans *un professeur distrait*), Tommaseo-Bellini rappellent le titre de la comédie de Regnard et celui d'une petite comédie italienne : *I Distratti*. Donc, il est à supposer que l'italien ait emprunté ce sens au français. L'exemple de l'Arioste qu'ils citent ne présente pas encore l'emploi absolu (*Orlando ch'era in gran pensier distratto*, avec *in*, comme *distractus* avec *in* en latin classique).

Pour l'espagnol, les exemples les plus anciens qu'ait trouvés Cuervo datent du xv^e^ siècle ; ils contiennent *distraído* avec *de* (*distrahido del estudio, distrahido de los derechos*), c'est-à-dire signifiant « détourné ». Viennent ensuite des exemples tirés de textes religieux, par exemple des ouvrages de sainte Thérèse. Chez les classiques, chez Cervantès par exemple, *distraído* veut dire « dissolu », sens défavorable par excellence. *Distraído* au sens de *distrait* (un professeur distrait) ne se montre que bien tard et probablement sous l'influence du français, de même que *distraerse* au sens de « se récréer ».

Pour l'allemand *zerstreut*, l'influence du français a été affirmée par Lessing, et contestée de nos jours par G. Schoppe (*Mitteilungen der schlesischen Gesellschaft für Volkskunde*, 1916), par Hans Sperber (*Deutsche Vierteljahrsschrift*, 1930) et par l'*Etymologisches Wörterbuch* de Fr. Kluge (11^e^ éd., 1934, par Alfred Götze). Mais on ne peut pas douter que Lessing n'ait eu raison. Voici ce qu'il dit, dans la *Hamburgische Dramaturgie*, à propos d'une représentation du *Distrait* de Regnard qu'on avait joué sous le titre « Der Zerstreute » : « Ich glaube schwerlich, dass unsre Grossväter den deutschen Titel dieses Stückes verstanden hätten. Noch Schlegel (c'est Joh. Elias Schlegel) übersetzte *distrait* durch Träumer. Zerstreut sein, ein Zerstreuter, ist lediglich nach der Analogie des Französischen gemacht. Wir wollen nicht untersuchen, wer das Recht hatte, diese Worte zu machen, sondern wir wollen sie brauchen, nachdem sie einmal gemacht sind. Man versteht sie nunmehr, und das ist genug ».

Ce qu'on a objecté à cette remarque du grand critique, c'est que *zerstreut* se trouve bien longtemps avant son époque, chez les mystiques allemands du xiv^e^ siècle (Seuse, Tauler) et plus tard chez les *Pietisten*, secte religieuse qui a fleuri dans la première moitié du

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

XVIII^e siècle. Cela est incontestable, et pourtant Lessing ne s'est pas trompé. Car les mystiques et les *Pietisten* ne se servent de *zerstreut* que dans le sens religieux (par exemple *zerstreutes Gemüth*, esprit détourné de Dieu). Le sens moderne (*zerstreuter Professor*, équivalent de *professeur distrait*) ne se trouve qu'à l'époque de Lessing.

Zerstreut, en ce sens, était encore un mot nouveau. La preuve en est que Lessing, au lieu du substantif *Zerstreutheit*, se sert partout de *Zerstreuung*. Car dès que *zerstreut* se fut introduit dans la langue, on ne dit plus, pour désigner l'état mental d'une personne distraite, *Zerstreuung*, mais *Zerstreutheit*. Dès lors *Zerstreuung* est ce qui distrait, *Zerstreutheit*, c'est l'état mental.

Il y a encore d'autres indices de l'influence française qu'a subie *zerstreuen*. Lessing écrit : « Ich eile, mich von den Eindrücken, die es (das Stück) auf mich gemacht hatte, zu zerstreuen » ; Goethe : « Eulalia wollte sich von dem Märchen nicht zerstreuen, mit dessen Bearbeitung sie beschäftigt war » ; Schiller : « Man könnte doch glauben, Sie zerstreuten mich von meinen Berufsgeschäften ». Ces phrases sont remarquables à plusieurs points de vue ; elles frappent même un lecteur allemand d'aujourd'hui. Le sens du verbe n'est pas *zerstreuen* (disperser), mais plutôt *ablenken* (détourner), ou en d'autres termes : *zerstreuen* a ici la même signification que *distraire* en français. *Zerstreuen*, dans ces phrases, est construit avec *von*, construction inusitée aujourd'hui. Car le sens primitif de *zerstreuen* est « disperser » (*Asche zerstreuen, ein feindliches Heer zerstreuen*), et comme on ne dit pas *Asche von einem Haufen zerstreuen, ein Heer von einem Hügel zerstreuen*, etc., on ne dit pas non plus *einen Menschen von seiner Arbeit zerstreuen*. Si les classiques allemands ont écrit de telles phrases, c'est qu'ils étaient influencés par *distraire*, qui, signifiant « détourner », peut très bien se construire avec *de*, comme nous l'avons vu par les exemples cités plus haut.

Ensuite les phrases de Lessing, de Goethe et de Schiller contiennent *sich zerstreuen* (verbe réfléchi). *Sich zerstreuen* correspond à *se distraire*, mais ce qui est naturel pour le français ne l'est pas pour l'allemand. Car *zerstreuen*, comme nous l'avons vu, veut dire « disperser », et de même qu'en français on ne dit guère *se disperser* ou *se dépecer*, on n'a pas dit, avant l'époque de Lessing, *sich zerstreuen*. Chez les mystiques ou chez les *Pietisten*, on ne trouve ni *Er zerstreut sich*, ni *Eine Reise zerstreut mich*. Ils disaient bien *das Gemüt zerstreuen* (dissiper l'esprit), mais non pas *einen Menschen zerstreuen*, ce qui, à

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

leur époque, aurait fait l'impression que ferait en français une locution comme *disperser une personne*. C'est pour cela que Joh. Elias Schlegel n'avait osé traduire *Le Distrait* par *Der Zerstreute*. L'aversion qu'on éprouvait à construire *zerstreuen* avec un régime personnel, on ne l'a surmontée que sous l'influence du français, où *distraire quelqu'un* est tout à fait naturel. C'est ainsi que Goethe écrit *Eine Reise zerstreut uns von dem, was wir haben, und gibt uns selten das, was wir brauchen*.

Enfin, dans la phrase de Lessing citée plus haut, *sich zerstreuen* est employé en bonne part (au sens de « se récréer, s'amuser »). Sans l'influence française, *sich zerstreuen* n'aurait guère pu recevoir ce sens nouveau. Car comme *zerstreuen*, d'abord, appartenait à la langue religieuse, il était toujours employé en mauvaise part.

Donc, l'histoire de *zerstreuen* ressemble d'une manière frappante à celle de *distraire* : d'abord signification religieuse et négative, puis signification profane (toujours négative), enfin sens positif.

*
* *

Reste à examiner l'anglais *distracted*. *Distracted* ne signifie pas *distrait*, mais plutôt *confus*, *éperdu*, *interdit* et même *aliéné*, *fou*. La première signification, nous l'avons trouvée, pour *distractus*, vers 1400 chez Gerlacus Petrus (.. ne improvisa et subita causa reddat eum *perplexum* et *distractum*) ; la seconde, évidemment, dérive de la première, et toutes les deux viennent de la signification que *distractus* avait en latin scolastique (« détourné de Dieu », puis « abandonné de Dieu »). La différence qu'il y a entre la signification de *distracted* et celle de *distrait* est si grande que quelques romanciers anglais ont employé *distrait* comme mot étranger, entre autres Thackeray qui écrit : She was very *distraite*.

Les plus anciens exemples, cités par l'*Oxford Dictionary*, datent du XIV^e^ siècle. Ils se trouvent dans Hampole, auteur mystique qui écrit : *I am noghte distracte in many thoghtes*, et dans la traduction de Boèce faite par Chaucer, où *per aspera quaeque distractus* est traduit par *destrat by aspre pinges*. Ce n'est pas encore l'emploi absolu, et *distracte in many thoghtes* rappelle la construction du latin classique. Mais au siècle suivant, l'emploi absolu se trouve dans une traduction de l'*Imitatio* de Thomas a Kempis, et dans d'autres textes, qui, eux,

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

nous offrent déjà les sens que *distracted* a aujourd'hui (confus, interdit, fou). Les écrivains du XIV^e^ et du XV^e^ siècle hésitent encore entre les formes *distracte*, *destrat* et *distraite* ; la traduction de l'*Imitatio* par exemple nous offre *distraite* à côté de *distractly*. L'*Oxford Dictionary* fait dériver du français la forme *distraite*, et même la forme *destrat*, employée par Chaucer. Il est vrai que Chaucer a connu et admiré les œuvres d'Eustache Deschamps, son contemporain (cf. J. Huizinga, *Der Herbst des Mittelalters*, 3^e^ éd., 1931, p. 475). Mais probablement il faut admettre, pour la forme que le mot anglais présente dans ces premiers exemples, l'influence du latin *distractus*, outre celle du français ; mais, de bonne heure, l'anglais a développé les significations qui lui sont propres.

Au temps de Shakespeare, nous trouvons la forme moderne (*distracted*) à côté de l'ancienne forme (*distract*, etc.). C'est ainsi que dans *Julius Caesar* il écrit : *she fell distract*, mais dans la *Comedy of Errors : my poore distracted husband*. Désormais, *distracted* est la forme du participe, tandis que pour le verbe (d'ailleurs très rare) on dit *to distract*. En anglais, le verbe, évidemment, ne dérive point de *distrahere* ou de *distraire*, mais du participe qui, d'abord, avait la forme *distract*.

Comme nous l'avons démontré, l'italien *distratto*, l'espagnol *distraído* et l'allemand *zerstreut* doivent leur signification actuelle à l'influence du français, de même que *distrarsi*, *distraerse* et *sich zerstreuen*, employés au sens de « se récréer », « s'amuser », sont influencés par le français. En anglais, rien de pareil n'est arrivé. L'anglais, langue conservatrice, n'a pas donné à *distracted* et à *to distract* d'autres significations que celles qu'ils avaient déjà à l'époque de Shakespeare, c'est-à-dire des significations négatives.

D'ailleurs *distracted*, *to distract* et *distraction* s'emploient encore aujourd'hui avec la signification religieuse (« détourné de Dieu », etc.) que les mots correspondants avaient en latin scolastique. La preuve en est qu'une traduction moderne de l'*Imitatio* les met partout là où les mots correspondants se trouvent dans le texte latin.

*
* *

Les peuples romans et germaniques se servent de formes différentes (*distrait*, *distratto*, *distraído*, *distracted*, *zerstreut*), et les signi-

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)

fications qu'ils ont données à ces formes ne sont pas tout à fait identiques. Mais quand on examine ces formes et ces significations, il n'est pas difficile de découvrir le fond commun qui les rattache les uns aux autres, et c'est le latin classique et surtout le latin du moyen âge. Ainsi se confirme la devise de notre Société : *Razze latine non esistono* ; . . . *esiste* la latinità.

Köln. E. LERCH.

BDD-A18011 © 1936 Société de Linguistique Romane
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.142 (2026-11-14 01:57:01 UTC)